



Service d'Intervention Familiale
et Accompagnement
en Logement Autonome




Siège social, Direction, Secrétariat & Comptabilité
Rue Moulin en Rhuyff, 20
4830 Dolhain-Limbourg



Direction : LEJACQUES A.

 : 087/76.51.89

 : 087/76.40.77

 : oasis.asbl@scarlet.be



Aux familles et aux jeunes
invités à une première rencontre à l'Oasis,

Le(a) Délégué(e) du Service de l'Aide à la Jeunesse m'a
contacté afin d'envisager l'accompagnement de votre fils/fille
par notre équipe.

Afin de vous accueillir dans les meilleures
conditions, je souhaiterais vous présenter notre service par une
illustration de notre expérience avec les jeunes et
leur(s)
famille(s).

Je tiens à vous préciser que notre mission ne se limite
pas
à ces exemples, et que chaque intervention est spécifique et per-
sonnalisée.

Je vous en souhaite bonne lecture.

LEJACQUES A.
Directeur

□ Qui sommes-nous ?

L'Oasis est un service d'aide spécialisé subsidié et agréé par la Communauté Française (Aide à la Jeunesse).

Nous aidons des mineurs (de 0 à 18 ans) et leurs familles qui vivent des difficultés diverses (conflits familiaux, maltraitance et négligence physique ou psychique, délinquance, inceste, rupture...).

Avec les jeunes, leurs familles et les services mandants, nous cherchons et mettons sur pied des projets personnalisés dans leur milieu de vie.

Les projets les plus fréquemment demandés sont les suivis en famille et les accompagnements en appartement supervisé.

Notre travail se fait sous mandat du Service de l'Aide à la Jeunesse, ou du Service de Protection Judiciaire, ou du Tribunal de la Jeunesse.

Trois équipes ; à Liège, à Dolhain-Limbourg (Verviers), à Malmedy sont disponibles selon votre lieu de vie.

Des permanences sont assurées de 8H30 à 17H30 du lundi au vendredi.

Nous sommes disponibles 24H/24H, 7 jours /7 par téléphone.

En cas d'urgence, nous pouvons intervenir et héberger un jeune (48 heures maximum).

L'Aide prévue jusqu'à 18 ans peut se prolonger jusqu'à 20 ans pour autant que le jeune en fasse la demande au Service de l'Aide à la Jeunesse.

□ Présentation d'une situation pour laquelle nous

L'histoire de Michel

La Déléguée du Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) nous fait part de la demande de Michel de vivre seul.

Nous convenons d'une date de rencontre avec le jeune, sa famille et la déléguée.

Nous appelons notre première entrevue avec vous "rencontre de négociation".

Nous demandons à la déléguée de vous inviter, jeune et parents. La présence de chacun est importante.

Michel se présente accompagné de ses oncles et tantes paternels, chez qui il a séjourné 6 mois, et de sa grand-mère paternelle, chez qui il vit actuellement.

L'objectif de cette rencontre est :

- d'aborder ce qui vous motive à demander de l'aide au SAJ.*
- De clarifier comment nous pouvons vous aider à résoudre vos difficultés et à améliorer votre situation.*

Nous leur demandons les raisons de l'absence des parents.

Ils nous apprennent que la maman de Michel est décédée quand il avait 4 ans et qu'il n'a plus vu son papa depuis 2 ans.

Michel nous dit que sa famille et lui ne s'entendent plus. C'est pourquoi, il préfère vivre seul afin d'arrêter de la faire souffrir. Aujourd'hui il n'est pas "mal" chez sa grand-mère même si la maison est petite. Toutefois il a peur, à la longue, de se disputer aussi avec elle. Michel pense qu'il n'a pas le choix, que la seule solution est de vivre dans un kot.

Nous résumons ce qui se dit lors de cette rencontre dans un rapport dans lequel nous proposons un programme d'accompagnement qui tient compte de vos demandes. Nous l'envoyons au Conseiller du Service de l'Aide à la Jeunesse. Vous recevez une copie de ce rapport.

Lors de la rencontre de formalisation (signatures des accords) au SAJ, le jeune et sa grand-mère marquent leur accord sur la manière dont nous proposons de démarrer l'accompagnement : il restera chez sa grand-mère le temps de préparer son départ.

ons été mandatés par le Service de l'Aide à la Jeunesse (S.A.J.) □

Notre intervention peut prendre différentes formes:

- des entretiens individuels, de couple ou de famille centrés sur la résolution de problèmes concrets.
- la préparation ou l'accompagnement dans des démarches extérieures (ouverture et gestion d'un compte bancaire, visites de kots, négociation avec les propriétaires...)
- la collaboration ou l'orientation vers d'autres services concernés (école, PMS, ONE...)

Le travail avec l'Oasis :

Nous rencontrons la famille de Michel. Ces rencontres se déroulent sans Michel qui souhaite éviter de nouveaux conflits. Nous comprenons combien le jeune se trouve coincé dans des conflits familiaux qui le dépassent.

Par ailleurs Michel reprend contact avec son frère. Nous l'accompagnons à sa demande chez une de ses tantes et chez un couple d'amis. Il leur exprime son envie qu'ils le soutiennent dans son projet.

Nous envisageons avec Michel et sa grand-mère certains apprentissages concrets en vue de le préparer à son futur projet.

Dans le travail avec les familles, nous essayons de comprendre l'implication de chacun dans les conflits.

Nous rencontrons également le papa de Michel. Il s'interroge beaucoup sur les projets de son fils... Comment a-t-il évolué, a-t-il changé ?

Il craint de se faire rejeter s'il fait le premier pas. Il voudrait aborder avec son fils certaines choses du passé. Il y a beaucoup réfléchi.

Il nourrit de la colère à l'égard de sa famille et du monde social. Il a le sentiment qu'on "a fait" sans lui. Il ne sait pas comment sortir de tout cela, les choses ont été tellement loin. Comment retrouver son fils ? Est-il encore possible d'envisager l'avenir avec lui ?

Quelques jours avant sa majorité, Michel s'installe en kot, soutenu par plusieurs membres de sa famille élargie.
Il hésite à reprendre contact avec son père.

Un mois plus tard, il entre à l'armée et choisit de mettre un terme à notre accompagnement.

Au terme du suivi, nous proposons au jeune et à sa famille les services susceptibles de les aider s'ils en ressentent le besoin.

□ **D'autres illustrations :**

□ Caroline vit avec sa maman depuis le départ de son papa. Elles ne veulent pas se séparer mais elles se disputent sans cesse. Elles demandent au SAJ d'être aidées pour continuer à vivre ensemble.

Le SAJ propose à Caroline et à sa maman l'aide de notre service.

□ Mr et Me Dupont éprouvent d'énormes difficultés avec leurs enfants. Ils sont démunis et ne savent plus quoi faire. Ils se sont adressés au SAJ afin d'obtenir un soutien matériel...

Le SAJ propose notre aide.

Nous proposons aux parents de les accompagner à recréer un réseau susceptible de les aider à répondre à leurs difficultés.

□ *Et si nous parlions d'argent ...*

	<i>Projet de suivi en famille</i>	<i>Projet d'Autonomie si placement</i>	<i>Autres</i>
Allocations Familiales	- l'entièreté des allocations familiales est conservée par la famille	- retrait de 2/3 des allocations familiales - le 1/3 restant sera soit versé sur un compte bloqué ouvert par l'instance de placement soit restitué aux parents.	
Subsides	Aucun	- possibilité* d'octroi d'un montant journalier (frais variables) - possibilité* d'octroi d'un montant mensuel pour le loyer (frais spéciaux) - le service n'intervient pas dans le paiement ou le financement d'une caution locative	- possibilité d'intervention dans les frais d'internat et dans les frais scolaires
Autres	- différentes interventions peuvent être négociées avec l'instance de décision (aides familiales, soins psychothérapeutiques, activités de vacances, ...)	- différentes interventions peuvent être négociées avec l'instance de décision (aides familiales, soins psychothérapeutiques, activités de vacances, ...) - certains frais médicaux	- différentes interventions peuvent être négociées avec l'instance de décision (aides familiales, soins psychothérapeutiques, activités de vacances, ...)

- * - en fonction de la réalité financière de la famille.
 - moyennant accord de l'instance de décision.
 - à envisager dans le cadre d'un apprentissage lié à la gestion budgétaire.

